



---

**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

---

N/réf. : 10.03.04\_2024

**No 07-2024 – Séance du 26 novembre 2024**

**Boucllement des préavis n° 01-2021 (Blonay) et n° 01-2021 (St-Légier-La Chiésaz) – Demande de crédit de CHF 455'000.- pour la préparation de la mise en œuvre de la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe du boucllement des préavis mentionnés ci-dessus, soit :

- **Demandes de crédit de CHF 455'000.- concernant la préparation de la mise en œuvre de la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz**

Préavis votés	CHF 455'000.00
Montants dépensés	CHF 279'076.35
Non dépensé	CHF 175'923.65
Amortissement par l'incitation financière cantonale*	CHF 279'076.35

\*aide à la fusion (CHF 750'000.-).

L'estimation des coûts a été établie de manière empirique (estimation pour les postes hors mandats d'accompagnement).

Certaines dépenses prévues dans les préavis, finalement non prioritaires, n'ont pas été engagées. Elles le seront par le biais des budgets courant des années futures.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

Blonay, le 19 novembre 2024

Délégation municipale : Alain Bovay, syndic

Copie : bureau du Conseil communal – COGEST - Service des finances